



## COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 040-214001554-20250321-250321H1625H1-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-et-un mars à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

**Date de la convocation :** mardi 18 mars 2025

**Présents :**

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

**Absents :**

**Pouvoirs :**

Julien DESBIEYS a donné pouvoir à Stéphane SERE; Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Isabelle DARRICAU a donné pouvoir à Carine DUPUY; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 5

Votants 15

**N° DEL20250321-003**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 POUR LA PARTIE AMENAGEMENT  
CYCLABLE DU PROJET MOBILITE, RENATURATION ET REVITALISATION DU CŒUR DE BOURG.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant la partie d'aménagement cyclable intégrée au projet du cœur de bourg,

Considérant la nécessité de lancer les travaux,

Considérant que la commune de LINXE portera les travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPCI Côte Landes Nature,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande de subvention avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui, pour l'ensemble du projet, d'un montant de 482 995.31€ soit 35% du coût total de la partie aménagement cyclable qui s'élève à 1 379 986.60€ :

| Projet Hors<br>Taxe | CRTE  | Fonds Verts | CC CLN | Leader    | Autofinancement |
|---------------------|-------|-------------|--------|-----------|-----------------|
|                     | 7.25% | 35%         | 28.50% | 5 797158% | 23.456395%      |



|                |              |                     |              |             |              |
|----------------|--------------|---------------------|--------------|-------------|--------------|
| 1 379 986.60 € | 100 000.00 € | <b>482 995.31 €</b> | 393 296.18 € | 80 000.00 € | 323 695.11 € |
|----------------|--------------|---------------------|--------------|-------------|--------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

**Article 1 -**

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2025 pour la partie Mobilité du projet « Renaturation et revitalisation du cœur de bourg ».

**Article 2 -**

L'approbation du plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

**Article 3 -**

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 24 mars 2025

Le secrétaire de séance

D. CHOLE



Thierry GALLEA